Nations Unies S/2001/35

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 janvier 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

I. Introduction

1. Dans la déclaration du Conseil de sécurité en date du 10 février 2000 (S/PRST/2000/5), le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation politique, économique, sociale et sur le plan de la sécurité en République centrafricaine ainsi que des activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). Le Conseil m'a également prié de lui présenter un rapport avant le 30 juin 2000, puis tous les six mois à partir de cette date. Le présent rapport est le deuxième de la série (voir S/2000/639).

2. Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que la principale mission du BONUCA est d'appuyer les efforts du Gouvernement pour consolider la paix et la réconciliation nationale, renforcer les institutions démocratiques, effectuer au besoin des missions de bons offices, surveiller la situation en matière des droits de l'homme et contribuer au renforcement de la capacité nationale concernant la pro motion et la défense des droits de l'homme, suivre la situation dans le pays sur le plan de la sécurité, aider à appliquer des réformes liées à la sécurité, et faciliter la mobilisation au niveau international d'un soutien politique et de ressources pour la reconstruction nationale et le redressement économique du pays.

II. Situation politique

3. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, la situation politique a été dominée par une vive tension dans les relations entre le parti au pouvoir et l'opposition. Le Gouvernement n'a pas engagé de dialogue avec l'opposition. Celle-ci, qui semble rechercher l'affrontement dans ses activités, s'efforce par tous les moyens de s'emparer du pouvoir qui lui a échappé lors des élections. C'est l'une des principales causes de la crise qui frappe actuellement le pays, dans un contexte de tension sociale et de précarité sur le plan économique et sur celui de la sécurité.

4. Depuis septembre 2000, des rumeurs persistantes circulent au sujet d'un remaniement ministériel imminent qui pourrait même déboucher sur le départ du Premier

01-20841 (F) 110101 110101

Ministre. Ces rumeurs, combinées aux dissensions internes que connaît le Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC) au pouvoir, ont eu un effet négatif sur le paysage politique du pays.

5. La situation a été encore aggravée par une grève des fonctionnaires que l'opposition s'efforce d'exploiter à des fins politiques. Il n'y a pas de dialogue entre les deux parties. En juin 2000, le Président Patassé a accepté le principe d'une rencontre avec des personnalités politiques et autres protagonistes nationaux. Je l'ai encouragé à poursuivre dans cette voie dans ma lettre du 18 septembre 2000.

6. Il n'empêche que le Président Patassé n'a pas favorisé le dialogue avec l'opposition, estimant qu'un dialogue constructif n'était pas possible avec des opposants politiques qui réclamaient sa démission. Entre-temps, l'opposition, à l'exception de l'ancien Président David Dacko, a rejeté l'idée d'une conférence nationale ou de nouvelles assises, faisant valoir que les conclusions en resteraient lettre morte.

7. L'antagonisme entre le parti au pouvoir et l'opposition s'est aggravé au cours des dernières semaines. Le 19 décembre 2000, les 15 partis de l'opposition en République centrafricaine ont tenté d'organiser un rassemblement politique dans un stade de Bangui, malgré l'interdiction du Gouvernement annoncée la veille en raison du climat de tension sociale régnant dans le pays. Les organisateurs n'en ont pas moins tenu le meeting, qui visait à manifester contre la « discrimination entre les partis d'opposition et le MLPC et ses alliés » – l'opposition estimait que le MLPC et ses alliés avaient organisé un rassemblement le 10 décembre « en violation de la procédure légale ».

8. Le rassemblement de l'opposition a été dispersé par les forces de sécurité. Soixante-treize personnes, dont quatre députés, ont été placées en garde à vue. À l'issue de cet incident, les députés de l'opposition ont boycotté les séances du Parlement jusqu'à la clôture de la session, le 29 décembre.

9. Le procès des personnes interpellées a eu lieu le 29 décembre 2000 et le 3 janvier 2001. Le tribunal a condamné les quatre parlementaires à 15 jours de prison ferme et a relaxé les autres personnes arrêtées.

10. Ces événements, de même que l'absence de dialogue entre les personnalités politiques du pays, constituent un obstacle de taille à la viabilité des institutions démocratiques mises en place il y a à peine un an. Je n'en conserve pas moins l'espoir que le Premier Ministre ne tardera pas à honorer l'engagement qu'il a pris récemment d'ouvrir les médias d'État aux partis de l'opposition, ce qui devrait permettre d'améliorer les relations entre le parti au pouvoir et l'opposition.

III. Situation sociale

11. La crise du carburant sans précédent, qui a éclaté en juin 2000, s'est aggravée et s'est prolongée en juillet et août, paralysant de nombreuses activités socioéconomiques.

12. La tension suscitée par la crise du carburant n'a connu qu'une brève accalmie. La situation s'est de nouveau détériorée à cause des arriérés considérables de traitement (jusqu'à 30 mois) joints au non-versement des traitements courants. Les fonc-

tionnaires, suivant le mot d'ordre de leur syndicat, se sont mis souvent en grève depuis octobre 2000, de sorte que l'année scolaire 2000/01 n'a pas encore commencé.

13. La situation sociale est explosive. Le 14 novembre, des jeunes affirmant appartenir à un groupe jusque-là inconnu appelé « la Torche d'Afrique centrale » ont manifesté avec violence à proximité des locaux du BONUCA, vandalisant plusieurs véhicules. Ils ont déclaré protester contre l'incapacité du Gouvernement à régler la question des arriérés de traitement. En outre, le 17 novembre, des étudiants de l'Université de Bangui ont manifesté contre le Gouvernement, dressant des barricades et des barrages routiers. Un véhicule du BONUCA a été endommagé par les manifestants et son occupant, un policier civil, a été légèrement blessé.

14. Il y a un regain de tension entre le Gouvernement et l'opposition. Tout indique que faute de solution viable et si le Gouvernement ne fait rien pour régler le problème des traitements et salaires, le mécontentement des fonctionnaires ira en s'intensifiant.

IV. Situation sur le plan des droits de l'homme

15. Depuis mon rapport précédent au Conseil, les exécutions sommaires et extrajudiciaires semblent être moins fréquentes. Cette tendance a été applaudie par mon Représentant, qui n'a cessé d'insister auprès des autorités sur la nécessité de mettre fin aux violations répétées des droits de l'individu.

16. Dans le domaine du renforcement des capacités nationales, un cours de formation intensif a permis au BONUCA de former, en collaboration avec le Gouvernement, quelque 300 agents de la force publique aux droits de l'homme et au droit humanitaire. En outre, un séminaire national a été consacré en octobre au rôle du Parlement dans la promotion et la défense des droits de l'homme. Au début du mois dernier, un atelier de formation a été organisé à l'intention des organisations non gouvernementales aux fins de la promotion des droits de l'homme.

17. Le Bureau a poursuivi son action afin de sensibiliser les diverses classes socioprofessionnelles aux principes fondamentaux des droits de l'homme, au moyen de la presse et de la radio. Dans ce contexte, plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la République centrafricaine ont été traduits dans la langue nationale, le sango.

18. Il n'empêche qu'une autre forme de violation des droits de l'homme s'est fait jour en République centrafricaine, la « justice de quartier ». Cette forme de justice populaire s'est généralisée, surtout à Bangui, où les victimes, en particulier les « sorcières » et bandits armés, sont battues à mort. Plusieurs cas de justice de ce type ont été signalés en juillet et août 2000 à Bangui et en province. Les auteurs de ces actes invoquent généralement leur méfiance à l'égard de la justice du pays pour se justifier.

19. Il convient en outre de noter que la situation des détenus demeure préoccupante. Depuis mon rapport précédent, des représentants du Bureau ont effectué de nombreuses visites dans les centres de détention de Bangui et de province, où ils ont rencontré au total 1 498 détenus, dont 10 % de femmes et d'enfants. Les détenus étaient parqués dans les cellules des commissariats et des brigades de gendarmerie, véritables foyers de maladies contagieuses, et en particulier de choléra, de palu-

disme et de méningite. Des cas de décès par suite de malnutrition ont été signalés, de même que des cas de torture et de traitements inhumains et dégradants.

20. Les conditions de détention en République centrafricaine sont déplorables et ne répondent pas aux normes internationales. Les autorités ont demandé l'aide de la communauté internationale pour construire des centres de détention ou remettre en état la prison centrale de Bangui, détruite au cours des mutineries de 1996 et 1997. Jusqu'ici, cette demande est restée sans réponse.

V. Situation sur le plan de la sécurité et sur le plan militaire

21. La situation sur le plan de la sécurité est relativement calme. Depuis le meurtre, le 20 août 2000, de l'Ambassadeur de la Jamahiriya arabe libyenne en République centrafricaine par un groupe d'individus armés, aucun autre acte d'une telle gravité n'a été signalé. Par contre, des attaques et des vols à main armée ainsi que des barrages routiers illégaux ont été signalés, en particulier dans la campagne. Les garnisons militaires, qui ont pu être installées récemment à Bouar, Bria et Zémio grâce essentiellement à la coopération militaire française, ne sont pas encore pleinement opérationnelles et le Gouvernement n'est donc pas en mesure de combattre efficacement ce phénomène.

22. Afin de renforcer les capacités des organes chargés de faire respecter la loi, le BONUCA a organisé des cours de formation de police civile à l'intention des membres du Bureau des casiers judiciaires, du Service des renseignements et de la Brigade des accidents.

23. Les efforts en vue d'assurer le désarmement se sont poursuivis. À ce jour, 95 % des armes lourdes qui étaient en circulation depuis les mutineries de 1996 et 1997 ont été récupérées, contre 65 % des armes légères. Ces résultats sont certes encourageants mais la situation générale reste quelque peu préoccupante, essentiellement en raison de la prolifération et de la circulation illicite de nouvelles armes, dont la plupart proviennent de zones de conflits dans des pays voisins de la République centrafricaine.

24. Le processus de restructuration des forces de défense et de sécurité se poursuit également. On peut attribuer au Gouvernement le mérite d'avoir pris un certain nombre de mesures particulières dans ce domaine, notamment la modernisation de l'armée, la formation du personnel, le déploiement d'unités militaires à l'intérieur du pays, la réintégration dans l'armée des ex-mutins ainsi que la nomination de plusieurs d'entre eux à des postes de responsabilité.

25. À cause du manque de ressources financières et du retard des partenaires internationaux à honorer les engagements qu'ils avaient pris à la réunion spéciale des donateurs à New York, en mai 2001, les progrès ont été limités en ce qui concerne l'exécution du programme de démobilisation et de réinsertion. Celui-ci a depuis lors été reconçu et restructuré en « appui au recyclage » et mis en suspens jusqu'à ce que les ressources nécessaires puissent être mobilisées.

VI. Situation économique

26. En raison de l'incidence très négative de la guerre en République démocratique du Congo, la situation économique en République centrafricaine est extrêmement précaire. En fait, l'économie de la République centrafricaine dans son ensemble ne s'est jamais remise de la destruction de l'infrastructure socioéconomique qui est intervenue au cours des mutineries de 1996 et 1997, et encore moins de la crise de l'énergie qui continue de sévir. La situation économique générale, déjà fragile, s'est aggravée à la suite de l'interruption des approvisionnements de produits pétroliers. Le taux de croissance est tombé à 3,3 % alors que les prévisions étaient de 5 %, et le pays a enregistré une flambée de l'inflation à la suite de la forte augmentation du prix des produits pétroliers.

27. En raison de la réduction des recettes fiscales, la République centrafricaine n'a pas été en mesure d'assainir ses finances et de s'acquitter de ses obligations financières. De ce fait, de nouveaux arriérés sur les plans intérieur (salaires des fonctionnaires) et extérieur (dettes) se sont accumulés. Ce n'est qu'avec l'assistance de ses partenaires bilatéraux et de la communauté internationale que le Gouvernement de la République centrafricaine peut espérer surmonter ses difficultés socioéconomiques actuelles. Une mission conjointe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) s'est rendue en République centrafricaine en octobre 2000 afin de procéder à une nouvelle évaluation des résultats économiques globaux du pays. Les institutions de Bretton Woods ont pris acte avec satisfaction des efforts déployés par le Gouvernement centrafricain depuis leur visite précédente en février et mars 2000.

28. Dans les lettres datées du 28 novembre 2000 que j'ai envoyées au Président de la Banque mondiale et au Directeur général du FMI, j'ai appelé l'attention sur la nécessité de tenir compte des efforts déployés par le Gouvernement de la République centrafricaine pour lutter contre la corruption et réformer les finances publiques afin d'aider ce dernier à résoudre les énormes problèmes financiers qu'il rencontre.

29. Les réponses que j'ai reçues sont fort encourageantes. La décision de la Banque mondiale d'approuver une dérogation partielle aux conditions liées au décaissement des 5 millions de dollars au titre de la deuxième tranche du crédit de consolidation budgétaire constitue un pas dans la bonne direction. Toutefois, un pourcentage considérable de ce montant sera utilisé pour assurer le service de la dette du pays. Le montant restant n'est pas suffisant pour aider le Gouvernement à faire face au problème des arriérés de salaires. Le FMI m'a informé que la demande de réduction de la dette du Gouvernement de la République centrafricaine au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés devrait être approuvée au début de 2001. L'application de ce programme permettra au Gouvernement centrafricain de reprendre le versement régulier des salaires et d'éponger progressivement les arriérés de salaires.

VII. Incidences du conflit en République démocratique du Congo sur la République centrafricaine

30. Le conflit en République démocratique du Congo – en particulier les affrontements entre les forces du Président Kabila et celles du Mouvement pour la libération du Congo (MLC) dirigé par Jean-Pierre Bemba dans la province congolaise de l'Équateur, voisine de la République centrafricaine – a obligé un grand nombre de

réfugiés, en particulier des femmes et des enfants, à s'enfuir vers les villes et villages frontaliers en République centrafricaine. Le nombre de réfugiés, qui était d'environ 10 000 en juillet et août, serait actuellement d'environ 8 000. La plupart des réfugiés qui sont retournés dans leur village reviendraient régulièrement dans les camps de réfugiés.

31. Éparpillés dans une douzaine de camps de fortune situés le long de la frontière sud de la République centrafricaine, les réfugiés vivent dans des conditions précaires : manque de nourriture, soins de santé déplorables ou inappropriés et manque de médicaments, conditions de logement lamentables. La situation sur le plan de la sécurité dans la région a été relativement calme pendant un certain temps, mais la perméabilité des frontières et les mouvements incessants et incontrôlés de réfugiés en direction et en provenance de la zone de conflit ont suscité la peur de la prolifération et du commerce illicite des armes en République centrafricaine.

32. Dans certaines zones, en raison du manque de logements, des réfugiés ont été cantonnés chez les habitants, où ils manquent d'intimité et partagent les récoltes et d'autres produits de base avec les résidents. Le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), avec l'aide d'autres organismes des Nations Unies qui travaillent localement, envisage de redoubler d'efforts et d'accélérer les travaux de préparation du nouveau site où seront transférés les réfugiés.

33. Les autorités centrafricaines elles-mêmes estiment que, du fait de la guerre en République démocratique du Congo, la République centrafricaine court un double risque d'affaiblissement de son économie et de déstabilisation. Les effets du conflit sont négatifs, multiformes et multisectoriels.

34. Compte tenu de cette situation, j'ai décidé en décembre 2000 de dépêcher M. Amara Essy, ancien Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, en tant qu'envoyé spécial, pour évaluer sur le terrain l'impact multidimensionnel du conflit en République démocratique du Congo sur la République centrafricaine et la République du Congo, en particulier ses incidences sur les plans humanitaire, économique et social et sur le plan de la sécurité. À son retour, M. Essy a formulé des recommandations pertinentes qui peuvent contribuer à réduire l'incidence négative de ce conflit. Il est clair toutefois qu'une solution à l'instabilité dans la sous-région dépend du rétablissement de la paix en République démocratique du Congo.

VIII. Observations

35. La situation en République démocratique du Congo est source de profonde préoccupation. Au niveau politique, l'absence de dialogue entre le Gouvernement et l'opposition n'a pas contribué à renforcer les jeunes institutions démocratiques du pays. Les grèves prolongées dans la fonction publique ont augmenté le risque de troubles sociaux. L'incidence négative du conflit en République démocratique du Congo sur l'économie et la sécurité compromet les progrès accomplis dans le renforcement d'une paix et d'une stabilité fragiles dans le pays.

36. Le Gouvernement centrafricain attend beaucoup de la communauté internationale en général et de l'ONU en particulier, et cette attente présente un caractère urgent. Il appartient aux Centrafricains eux-mêmes de trouver la volonté politique qui conduira à la réconciliation nationale. Mon Représentant à Bangui ne ménage aucun effort pour aider les parties à préférer le dialogue à la confrontation. À cet égard,

j'espère très sincèrement que le Président Patassé prendra bientôt les mesures nécessaires pour réduire la tension actuelle entre son gouvernement et l'opposition.

37. La réunion spéciale tenue à New York en mai 2000 n'a pas donné les résultats souhaités. Je prie instamment les gouvernements qui ont annoncé des contributions lors de cette réunion de décaisser les fonds promis afin que le Gouvernement de la République centrafricaine puisse s'attaquer aux problèmes multiformes qu'il doit résoudre.

38. Je suis reconnaissant aux institutions de Bretton Woods de faire preuve de souplesse dans leur dialogue avec les autorités de la République centrafricaine et d'avoir commencé à fournir l'assistance dont le Gouvernement a désespérément besoin. Je les encourage à poursuivre leur engagement constructif dans un esprit de collaboration de manière à contribuer à la stabilité sociale et politique du pays.

39. La communauté internationale a beaucoup investi dans le retour de la paix en République centrafricaine. J'espère qu'elle ne relâchera pas ses efforts maintenant, de crainte que les résultats tangibles de ce qu'elle a fait pour y contribuer ne soient perdus et que la République centrafricaine ne retombe dans la guerre civile.

40. Enfin, je voudrais rendre hommage à mon Représentant, M. Cheikh Tidiane Sy, et au personnel du BONUCA et des autres institutions des Nations Unies sur le terrain pour les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer en vue de contribuer à la paix et à la stabilité en République centrafricaine.